Commune de Manonville

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL du 29 mai 2020

Présents : BERNARD Claude, DOHR Hervé, FABIÉ Carine, GROSJEAN Véronique, GUENSER Michel, LECOMTE Nicolas, LEMOY Odile, LOISIL Vincent, MARCHAL François, THIERY Maud et WILLAUME Elvire

1 – Délégués communautaires

Sont désignés pour participer aux conseisl communautaires de la CC2T : Hervé Dohr, titulaire et Odile Lemoy, suppléante.

✓ Commission PLUi et Habitat : Hervé Dohr, titulaire et Odile Lemoy, suppléante

✓ Assainissement, eau, rivière, GEMAPA : Hervé Dohr, titulaire et Maud Thiery, suppléante

✓ Développement économique et touristique : Nicolas Lecomte, titulaire et François Marchal, suppléant

✓ Services publics : Elvire Willaume, titulaire et Carine Fabié, suppléante

✓ Communication – démocratie participative : Hervé Dohr, titulaire et Odile Lemoy, suppléante

✓ Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) : Hervé Dohr, titulaire et Vincent Loisil, suppléant.

2 – Délégués aux structures intercommunales

✓ Syndicat Intercommunale des Eaux (SIE) du Trey Saint Jean : Elvire Willaume, titulaire et Odile Lemoy, suppléante

✓ Syndicat Intercommunale Scolaire (SIS) de la Côte en Haye : Carine Fabié, titulaire et Vincent Loisil, suppléant.

3 – Commission communales

✓ Impôts directs : membres titulaires Odile Lemoy, Nicolas Lecomte, Claude Bernard, Véronique Grosjean, François Marchal et une personne extérieure à préciser ; membres suppléants Maud Thiery, Vincent Loisil, Elvire Willaume, Carine Fabié, Michel Guenser et une personne extérieure à préciser

✓ Travaux et appels d'offres : François Marchal, Maud Thiery, Claude Bernard, Vincent Loisil, Elvire Willaume et Hervé Dohr

✓ Forêt : Claude Bernard, Nicolas Lecomte, François Marchal, Carine Fabié et Hervé Dohr.

✓ Finances et budget : Tous les conseillers

✓ Embellissement, fleurissement et environnement : Odile Lemoy, Véronique Grosjean, Carine Fabié et Hervé Dohr

✓ Action sociale, jeunesse et animation : Véronique Grosjean, Odile Lemoy, Elvire Willaume et Nicolas Lecomte.

4 – Responsabilités

✓ Liste électorale : Michel Guenser
✓ Délégué Défense : Nicolas Lecomte
✓ Garants ONF : Claude Bernard et Nicolas Lecomte
✓ Meurthe-et-Moselle Développement (MMD) dématérialisation : Hervé Dohr et Odile Lemoy
✓ Association des Jeunes Manonvillois : Odile Lemoy
✓ Salle des Chapelines : Véronique Grosjean et Hervé Dohr
✓ Matériel de la MJC repris par la Commune : Elvire Willaume et Hervé Dohr
✓ Employé communal : Hervé Dohr et Odile Lemoy
✓ Site internet et informatique : Michel Guenser
✓ Extincteurs : Nicolas Lecomte
✓ Alerte en cas de risques majeurs (météo, inondations,…) Hervé Dohr, Odile Lemoy, Nicolas Lecomte et Michel Guenser.

5 – Indemnités de fonction

Le maire informe le conseil de son intention de prendre l'intégralité de l'indemnité de maire, soit 25,5 % de l'indice 1027 fixé à 3 889,40 € au 1er janvier 2020.
Le conseil accepte la proposition des adjoints et fixe l'indemnité du 1er adjoint à 7 % du même indice et à 6 % pour le 2ème adjoint.

6 – Délégation du conseil au maire

Le conseil municipal autorise le maire pendant la durée du mandat à :
✓ prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret (actuellement 200 000,00 € HT) ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5 % lorsque les crédits sont inscrits au budget,
✓ décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,
✓ passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
✓ prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière,
✓ accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges,
✓ décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600,00 €,
✓ fixer les rémunérations et de régler les frais honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
✓ exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien dans les conditions que fixe le conseil municipal,
✓ intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,
✓ régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal,
✓ réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal,

✓ autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

7 – Devis fauchage

Le conseil accepte le devis de l'Entreprise MT Service d'un montant de 831,48 € HT pour les travaux d'accotements des routes de Martincourt et Minorville et l'entretien de la haie route de Minorville.

8 - Bois rue Bellevue

Le bois tombé lors de l'élagage de la rue de la Bellevue est attribué à Monsieur Michel Panigoni pour un montant de 70,00 €.

INFORMATIONS

✓ Plus de 80 masques ont été confectionnés par 7 couturières du village, le conseil souhaite les remercier. Un bouquet de fleurs leur sera offert.
✓ En raison de la fin du contrat de travail imminent de Geneviève Fourrière, secrétaire de mairie, un appel à candidature est lancé sur le site de Pôle Emploi. S'adresser également au Maire 06.37.67.53.30.
✓ le conseil se fixe pour objectif de trouver une solution afin de limiter les débordements sur les terrains de jeux et aux abords de la salle des Chapelines.
✓ Les bacs à fleurs seront déplacés prochainement pour un emplacement définitif.
✓ Des conseillers ont informé d'une détérioration de la buse du lieu-dit « Pont à l'Eau ».
✓ Le panneau Stop, route de Minorville est en cours de remplacement.
✓ Les heures d'ouverture au public de la mairie sont rétablies, le vendredi de 17h00 à 19h00.
✓Les feux de Saint Jean et le 14 juillet sont annulés en raison des mesures sanitaires gouvernementales.
✓ Le prochain conseil municipal se réunira le vendredi 3 juillet 2020 à 20h30.

Manonville le 2 juin 2020
Le Maire,
Hervé Dohr